

Réponse à l'interpellation du Parti Indépendant Nyonnais pour l'installation d'un skatepark

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité cherche depuis des années, la possibilité de réaliser un skatepark à Nyon. Suite à une pétition reçue en 2010, la réflexion a été réouverte et les services communaux ont évalué diverses possibilités d'endroits, dont ceux cités dans l'interpellation du Parti indépendant nyonnais.

Comme réponses à l'interpellation, la Municipalité se prononce comme suit :

1. *La Municipalité travaille-t-elle à un ou des projets de skatepark ?*

Oui, un projet de création de skatepark est actuellement à l'étude.

2. *La réflexion est-elle prise en compte lors des études de plans de quartier ou lors d'octroi de permis de construire ?*

Non, la réflexion n'a pas été engagée à ces niveaux-là, mais une telle réalisation est envisagée dans le cadre de l'aménagement du Parc du Reposoir.

3. *La Municipalité soutiendrait-elle un projet de skatepark ?*

Projet privé pas envisageable, mais le projet communal proposé ci-après va dans le sens voulu par la Municipalité.

4. *La Municipalité pense-t-elle trouver des solutions pour les jeunes ?*

Oui, toutes les études vont dans ce sens également. Cependant, la proposition de réaliser un skatepark aux endroits suivants, s'avère impossible pour les raisons évoquées ci-dessous :

Parcelle Pré-Fleuri :

Trop proche d'habitations, le bruit généré par une telle réalisation nuirait à la qualité de vie.

Sentier de La Combe :

Les surfaces ne sont pas suffisantes. De plus, la Municipalité est soumise au régime forestier, soit aucune construction à moins de 10m d'une lisière forestière.

Stade de Colovray :

Cette surface a été mise en droit de superficie qui est actuellement gérée par l'UEFA et, de plus, cet endroit semble trop éloigné de la ville.

MUNICIPALITÉ DE NYON

Parcelle 304 à la Rue St-Jean :

Cet espace est traité d'une manière extensive et le plus naturellement possible, de manière à y développer la biodiversité ; lisière étagée, prairie fleurie, refuge à animaux sauvages. Il serait dommage d'hypothéquer cet endroit.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité va proposer au Conseil Communal d'aménager un skatepark sur la Grande jetée, avec une restructuration complète de cet espace qui comprendra les aménagements suivants :

1. Création d'un skatepark, avec les éléments prévus dans le projet des espaces verts et des sports et manifestations.
2. Installation fixe du beach soccer, dont la dimension sera de 26 x 16 m.
3. Création d'une zone de pique-nique et de détente arborisée.
4. Réfection des revêtements appropriés aux différentes utilisations (goudron pour la circulation, béton pour le skatepark et agrégat de carrière pour la zone de détente).
5. Maintien d'une des caravanes en la transformant en buvette (roulotte).

Conclusion :

La Municipalité se soucie des jeunes avec la réalisation de places de jeux pour les petits, de terrains multisports et, prochainement, nous l'espérons, la réalisation d'un skatepark en complément du terrain de beach soccer déjà existant.

Un préavis municipal relatif à l'aménagement de la Grande jetée, avec un skatepark, sera déposé au Conseil Communal au plus tard pour le Conseil du 3 septembre 2012.

Adopté par la Municipalité le 10 mai 2012.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

D. Rossellat



La Secrétaire adjointe :

V. Preti